REGLEMENT

**JURASSIC TRAIL Saint SIFFRET**

* **TRAIL de 17.5km**

**Départ 10h00**

A) Inscription au Jurassic Trail : 15 euros en ligne ou par courrier   
 17 euros sur place

**Remboursement des frais d’inscription : Aucun remboursement ne sera effectué.**

B) Remise des dossards : elle aura lieu dans le foyer de St SIFFRET (30) entre 8h30 et 9h45 le dimanche 25 novembre 2018.

C) Ravitaillement : l’épreuve est en semi autonomie et comprend deux ravitaillements, au 10eme kilomètre et à l’arrivée.

D) Assurance: L’épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l’organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences. Il incombe aux autres personnes de s’assurer personnellement. Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident ou séquelles physiologiques immédiate et ultérieures suite à la participation à cette course ainsi qu’en cas de vol.

E) Participation à la course : le Jurassic trail (environ) 17,5km à partir de 1999.

L’organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

F) Classements et Récompenses : Les classements seront en ligne sur le site run-evasionchrono.com ou sur raidattitude.fr  
Pour le Jurassic trail en solo les récompenses seront attribuées aux trois premiers aux scratch femmes et hommes ainsi qu’aux 3premiers des catégories S, V1, V2, V3 et au premier junior, espoir et V4.

**G)** Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leur ayant droit tel que ses partenaires et médias à utiliser les images et vidéos prises le jour de l’épreuve.

H) LE RESPECT DES PERSONNES

Respect de soi et des autres en ne s’autorisant aucune forme de triche. Respect des bénévoles et signaleurs qui eux aussi participent pour le plaisir.

Respect de la population locale qui accueille la course. Respect de l’organisation et de ses partenaires.

1. LE RESPECT DE LA NATURE

Ne jamais rien jeter au sol.

Respecter la faune et la flore.

Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion dommageable du site.

Privilégier, pour soi et pour ses accompagnants, l’utilisation des transports en commun ou du covoiturage.

1. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Hormis le dossard et la puce chaussure électronique qui est obligatoire, un porte gourde ou water bag ainsi qu’une petite réserve alimentaire est fortement conseillé.

K) PUCE ELECTRONIQUE

Chaque concurrent reçoit au retrait des dossards une puce électronique correspondant à son numéro de dossard .Cette puce devra être attachée à la chaussure grâce à des liens de serrage et portée pendant toute la durée de l’épreuve. Elle devra être restituée à l’organisation à la fin de la manifestation. Dans le cas contraire elle vous sera facturée 10euros.

L’organisateur se donne le droit d’instaurer une Barrière horaire sur son parcours. Le coureur doit faire le parcours en moins de 3h.

M) CONDITION D’INSCRIPTION

Pour les coureurs s’inscrivant à l’avance (deux jour avant le départ de la course).Ils devront fournir la totalité de leur dossier (paiement plus certificat médical ou licence) par internet ou courrier postal avant le retrait des dossards).Pour les personnes qui souhaitent s’inscrire le jour même ils pourront le faire en s’acquittant de la taxe d’inscription et en fournissant leur certificat médical ou licence. Dans les deux cas le certificat médical doit être daté de moins d’un an avant la date de la course et doit spécifier votre aptitude à la course à pied en compétition. Une photocopie de votre licence FFA, Triathlon ou pass running en cours de validité sera également acceptée.

N) ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jurassic trail entraine sans réserve l’acceptation du présent règlement.